



**Les Gets**  
Portes du Soleil

## I. POUR LES TITRES DE TRANSPORT VENDUS PAR LA SAGETS ET SES MANDATAIRES UTILISABLES SUR LES REMONTEES MECANIQUES DES DOMAINES LES GETS / MORZINE ET PORTES DU SOLEIL

La SAGETS, Société d'Economie Mixte (SEM) est inscrite depuis le 23/11/1990 au Registre du Tribunal de Commerce d'Annecy sous le n° RCS : B 379 926 025.- capital social de 944 452 €  
Son siège social est situé : Maison des Gets BP 28 F- 74260 LES GETS  
Téléphone : 04 50 75 80 99 Adresse email : [info@sagets.fr](mailto:info@sagets.fr).  
N° SIRET : 379 926 025 00014 – code APE : 4939C – N° TVA / FR 543 799 260 5 – IBAN + RIB : (FR76) 10096185310002332900153 – BIC : CMCIFRPP

Les présentes conditions concernent la vente de titres de transport pour l'utilisation des remontées mécaniques des domaines Les Gets, Les Gets / Morzine et Portes du Soleil, en caisse et sur Internet <https://pass.lesgets.com/>.  
L'hébergement du site est assuré par la société XSALTO ([www.xsalto.com/](http://www.xsalto.com/)) 6, avenue Pierre de Coubertin/F- 38170 SEYSSINET PARISSET. Elles s'appliquent pour les titres de transport vendus pour la saison en cours.

### Article 1 : Prix et modalité de paiements :

Les prix des forfaits sont indiqués Toutes Taxes Comprises (TTC) en euros suivant le taux de TVA en vigueur, dans les présentes conditions générales de vente et les tarifs diffusés à la clientèle en caisse et sur internet.

Chaque émission de forfait en caisse donne lieu à la remise d'un justificatif d'achat sur lequel est mentionné les caractéristiques du titre vendu, ce ticket conclut la vente. Sur internet un email sera adressé à l'acheteur dans sa boîte aux lettres électronique. Ces justificatifs doivent être conservés pour être présentés à l'appui de toute demande.

Les paiements sont effectués :

**En caisse** soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France émis à l'ordre de la SAGETS, soit en espèces limité à 1 000.00 €, soit par carte bancaire, soit en chèques vacances.

**Sur Internet** : uniquement par carte bancaire

### Article 2 : Conditions d'utilisation des forfaits :

Le titre de transport délivré est strictement personnel : il est incessible et non-transmissible.

La durée de validité d'un titre de transport est indiquée sur le ticket de caisse ou sur le récapitulatif de la commande pour une vente INTERNET.

L'utilisateur devra faire sa première montée sur le secteur français pour les forfaits Portes du Soleil.

Les forfaits d'une durée supérieure à huit jours ne sont valables que munis d'une photographie récente.

Le forfait donne droit pendant la durée de sa validité à la libre circulation sur les remontées mécaniques en service du domaine skiable correspondant à la zone de validité du forfait.

L'utilisateur doit être porteur de son titre de transport durant tout le trajet de l'aire de départ à l'aire d'arrivée de la remontée mécanique. Il peut être demandé à tout moment aux remontées mécaniques pour contrôle de sa validité.

L'absence de titre de transport ou l'usage d'un titre de transport non conforme ou falsifié est passible d'une indemnité forfaitaire de 5 (cinq) x 1 forfait journée du domaine concerné conformément à la législation en vigueur (loi n°85-1407 du 30 décembre 1985). Le forfait pourra être bloqué en cas de fraude.

Tout enfant de moins de 5 ans skieur doit être accompagné et nous délivrerons un titre de transport gratuit sur présentation d'état civil validé par nos services, à charge le support « mains libres » 3 €.

Tout adulte de plus de 75 ans se verra délivrer un titre de transport gratuit sur présentation d'un justificatif d'état civil validé par nos services, à charge le support « mains libres » 3 €.

Sur Internet, la totalité de la commande sera bloquée tant que le justificatif n'a pas été validé par nos services. Un délai maximum de 24 heures est nécessaire pour validation.

Si le justificatif n'est pas conforme, le forfait ne sera pas validé.

Les forfaits spécifiques (différents du forfait adulte classique) (enfant, jeune, seniors, offres promotionnelles) seront délivrés uniquement sur présentation d'un justificatif d'état civil.

#### Validité des forfaits

Les forfaits vendus au cours de l'hiver ne sont plus valables après la date de fermeture des remontées mécaniques. Seules les cartes 6 et 12 passages sont valables 18 mois après leur date d'émission.

#### Retrait du titre de transport

Le titre de transport peut être retiré par un contrôleur assermenté au contrevenant dans les 2 cas suivants :

- pour rapporter la preuve d'une contravention ou d'un délit (faux, escroquerie...) à fournir à l'appui d'une plainte auprès de la Gendarmerie,
- pour restituer le titre de transport à son véritable propriétaire.

#### Forfait saison

Une photo récente est obligatoire sur tous les forfaits saison. Le forfait saison est strictement personnel et ne peut être prêté. Aucun remboursement total ou partiel ne pourra être effectué après achat. Les forfaits saison ne bénéficient pas de points fidélité « soleil ».



## Article 3 : Perte ou vol du titre de transport :

En cas de perte ou de vol, sur présentation du justificatif de vente ou du justificatif de commande mentionnant le numéro de forfait, le forfait perdu sera bloqué et un forfait de remplacement sera délivré avec 3 € de support mains libres. Les forfaits retrouvés sont recueillis par un service central (Point INFO / Internet situé à la maison des Gets Tél. : 04 50 75 80 99). Aucun forfait ne sera remboursé.

## Article 4 : Dédommagement en cas d'interruption du service :

Les interruptions de service partielles pour cause de tempête, orage ou de maintenance ne donnent droit à aucune compensation. Seul l'arrêt de plus de 90% des installations auxquelles le titre de transport donne accès et à partir d'une journée complète donnera droit à un dédommagement calculé en fin de séjour et qui sera égal à la différence entre le prix payé par le client et les journées utilisées par l'utilisateur multipliées par le tarif de base.

L'utilisateur ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant cette indemnisation forfaitaire.

## Article 5 : Dédommagement en cas de maladie, accident ou motif personnel :

Il ne sera procédé à aucun remboursement des titres de transport pour accident, maladie ou toute autre cause personnelle quelle que soit la durée du forfait. Un service d'assurance peut couvrir ce risque pour les forfaits hiver : cf. article 18.

## Article 6 : Support « Mains libres » LEGIC :

Les titres de transport sont proposés aux clients en édition sur des supports « mains libres » dont le prix est à la charge du client (3 Euros sauf pour les colonies, les professionnels Tour Opérateur, hôtel, agence à 2 €50). Les supports mains libres sont rechargeables et non remboursables. Le contrôle s'opère en passant entre les antennes prévues à cet effet.

## Article 7 : Commande INTERNET et exécution de la commande :

La commande se fait exclusivement en ligne sur Internet en utilisant le site <https://pass.lesgets.com/> ou <https://www.lesgets.ski> ou <https://lesgets.bike>

La commande doit être effectuée au minimum :

- pour une 1<sup>ère</sup> commande : 1 jour avant le premier jour de validité du forfait.
- pour un rechargement : 30 minutes avant de se rendre sur les pistes.

La commande fait l'objet d'une confirmation par un email adressé à l'acheteur dans sa boîte aux lettres électronique qui mentionne :

- Le numéro de commande,
- Les coordonnées de l'acheteur,
- Le détail de la commande : domaine / durée de validité / catégorie de personnes / date de 1<sup>er</sup> jour de validité du forfait / prix / numéro de vente Internet,
- Pour un premier achat, le lieu de retrait des forfaits
- La SAGETS s'engage à annuler les forfaits non utilisés durant les 14 jours qui suivent la commande. Pour ce faire, il suffit d'envoyer un mail à [commandes@sagets.fr](mailto:commandes@sagets.fr) ».

Le paiement est immédiat et se fait par carte bancaire. Les données enregistrées par le système de paiement par carte bancaire en ligne des Banques partenaires constituent la preuve des transactions financières. Le refus de débit du compte bancaire de l'acheteur par sa banque entraîne l'annulation du processus de commande.

### **Disponibilité et délivrance des titres de transport séjours** (pour une 1<sup>ère</sup> commande)

Le ou les titres de transport (hors forfait saison) peuvent être retirés à l'aide du mail de confirmation de la commande sur papier ou sur téléphone, à toutes les caisses de la station, sur les automates et les pickup boxes (QR code obligatoire)

## Article 8 : Tarifs applicables :

Seuls les tarifs disponibles auprès des bureaux administratifs font foi. Les tarifs hiver peuvent faire l'objet de modifications à tout moment sans information préalable suivant les conditions d'enneigement sauf dispositions contractuelles.

## Article 9 : Conditions météorologiques :

L'exploitant ne peut être tenu responsable des conditions météorologiques rencontrées lors de l'utilisation du titre.

Il est de la responsabilité de chaque client de se renseigner sur les conditions climatiques et de visibilité par tous les moyens mis à sa disposition.



**Les Gets**  
Portes du Soleil

## Article 10 : Textiles :

Les textiles achetés sur internet seront envoyés dans un délai de 10 jours hors jours fériés et week-end. Les textiles ne sont pas remboursables. Les échanges sont possibles dans un délai de 7 jours, sur présentation de la confirmation d'achat et à condition que les articles n'aient pas été portés.

## Article 11 : Envoi des forfaits et textiles :

Envoi des forfaits séjours par courrier postal sous 10 jours ouvrés avant l'arrivée, tarif de l'envoi 1€90  
Envoi des textiles dans un délai de 10 jours ouvrés, tarif de l'envoi pour la France 3€, pour l'étranger 5 €.

## Article 12 : Conditions particulières :

Classeur à consulter en caisse

## Article 13 : Consignes de sécurité :

Dans son intérêt l'utilisateur doit lire et respecter les consignes de sécurité

## Article 14 : Détention des données privées et nominatives :

Le Site garantit qu'il ne détient à aucun moment des données confidentielles liées au fonctionnement du système de paiement par carte bancaire. Les données nominatives recueillies par la société SAGETS dans le cadre du traitement des commandes ne seront pas confiées à des entreprises extérieures et seront régulièrement déclarées auprès de la CNIL. L'acheteur et les personnes mentionnées bénéficient conformément à l'article 32 de la loi « Informatique et Libertés » d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer au siège de la société SAGETS.

Pour exercer ce droit : envoi d'un mail à [commandes@sagets.fr](mailto:commandes@sagets.fr)

## Article 15 : PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL :

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les Conditions Générales de Vente et d'utilisation des forfaits de remontées mécaniques ont été mises à jour conformément aux nouvelles directives européennes en matière de confidentialité. L'ensemble des informations qui sont demandées par la SAGETS pour la délivrance d'un forfait est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du forfait ne pourra intervenir. Certaines données (adresse postale, e-mail, n° tél.) pourront également être demandées aux Clients par la SAGETS pour permettre l'envoi d'offres commerciales par cette dernière, selon les modalités prévues par la loi LCEN du 21 juin 2004.

Les données relatives aux déplacements sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la société SAGETS.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78- du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, suivi des décrets n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 et n° 2007-451 du 25 mars 2007 le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la société en écrivant à l'adresse suivante : SAGETS, BP 28, 74260 LES GETS. Responsable du traitement : Service Caisses. Finalités du traitement : Billetterie et contrôle d'accès.

En application de l'article 90 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

## Article 16 : Réclamation, suggestion et service à la clientèle :

Les réclamations et suggestions peuvent être faites dans un délai de 10 jours à partir de la fin de validité du forfait: par écrit au siège de la SAGETS (SAEM SAGETS, Maison des Gets B.P. 28, 74260 LES GETS) ou par email [satisfaction@lesgets.com](mailto:satisfaction@lesgets.com).

A défaut de réponse satisfaisante, le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site Internet : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. A défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

## Article 17 : Traduction et loi applicable – Règlement des litiges :

Le présent contrat est soumis à la loi française. Dans le cas où les présentes CGVU seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CGVU est la seule à faire foi. En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions présentes CGVU, il conviendra de référer expressément et exclusivement à la version française. Les présentes CGVU sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en œuvre, au droit français.

En cas de contentieux judiciaire, seuls les tribunaux du ressort du Tribunal de Bonneville sont compétents.



## II. CONDITIONS SPECIFIQUES AUX TITRES DE TRANSPORT HIVER

### Article 18 : Assurance

Les assurances personnelles ne couvrant pas nécessairement la totalité des risques encourus par la pratique du ski, un produit d'assurance ski propre aux stations des Portes du Soleil, appelé « Snowrisk » est proposé au choix de la clientèle. Les remontées mécaniques ne sont que vendeurs de l'assurance, le contrat est établi entre le skieur et la compagnie d'assurance.

L'assurance SNOWRISK est proposée par le cabinet GRITCHEN ASSURANCES. Tous les détails sur [www.snowrisk.com](http://www.snowrisk.com) Seules les conditions d'utilisation et les garanties exposées dans les prospectus d'information disponibles en caisse et sur le site de vente en ligne s'appliquent et peuvent faire l'objet de modifications sans préavis.

La durée de l'assurance est la même que la durée du titre de transport. Le ticket de caisse, de caisse automatique et le justificatif de commande Internet, font office de justificatif d'assurance.

### Article 19 : Tarif « TRIBU » Les Gets-Morzine :

Pour l'achat simultané en ligne d'au moins 4 forfaits Les Gets / Morzine de même durée (6 à 12 jours consécutifs) plein tarif, la SAGETS accorde une réduction de 5% **uniquement sur Internet**  
En aucun cas le tarif Tribu ne sera accordé aux caisses de remontées mécaniques de la station.

### Article 20 : Tarif « FAMILLE » Portes du Soleil et Les Gets Morzine (séjour) :

Les tarifs famille Portes Du Soleil et les Gets /Morzine sont vendus en caisses et sur internet, sur présentation d'un justificatif prouvant la filiation. Ce tarif n'est accordé qu'aux familles parents-enfants/jeunes (jusqu'à 19 ans inclus).

**Sur internet** : -10% du tarif internet à partir de 6 jours consécutifs

**En caisse** : -10% du tarif caisse à partir de 6 jours consécutifs

### Article 21 : Catégories d'usagers :

Les tarifs appliqués font référence aux catégories de clients suivantes :

Catégorie :	Justificatifs demandés et conditions particulières :
<b>GROUPES CONSTITUES</b>	
<b>Classes de neige, Lycée, collège, colonie (à partir de 13 pers.)</b>	Demande écrite sur un courrier à l'en-tête de l'organisme ou règlement unique en caisse avec un moyen de paiement identifié.
<b>Skis clubs (au delà de 30 personnes)</b>	
<b>Autres groupes, associations et CE</b>	
<b>INDIVIDUELS</b>	
<b>Enfants - 5 ans</b>	Livret de famille ou justificatif d'identité avec la date de naissance du bénéficiaire
<b>Enfants de 5 ans à 15 ans inclus</b>	
<b>Seniors de 65 ans à 74 ans inclus</b>	Justificatif d'identité avec date de naissance du bénéficiaire Super sénior : Photo obligatoire à partir de 2 jours
<b>Super seniors + 75 ans</b>	
<b>Jeunes de 16 à 19 ans inclus</b>	Justificatif d'identité avec date de naissance
<b>Adulte de 20 à 64 ans inclus</b>	
<b>Enfants débutants + 5 ans et - 12 ans Adultes débutants de 12 à 64 ans inclus</b>	Achat obligatoire aux écoles de ski avec cours collectifs au niveau flocon et préparation 1 <sup>ère</sup> étoile.
<b>Handicapés PMR</b>	CMI Invalidité

### Article 22 : Tarif « Early Booking » et ventes FLASH Portes du Soleil et Les Gets Morzine :

Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables avec toutes autres réductions ou promotions

#### 22.a Early booking:

Vente uniquement sur Internet pour les forfaits individuels dès 5 jours (hors forfait saison, famille, groupe)		
	Hors vacances scolaires	Pendant les vacances scolaires
Jusqu'au 07/10/2018	- 15 %	- 10 %
Du 08/10/18 au 22/11/2018	- 10 %	- 5 %



**Les Gets**  
Portes du Soleil

#### 22.b : Ventes flash

En vente uniquement sur internet dès le vendredi précédent aux détenteurs d'un code promotionnel distribué via des actions publicitaires. Offre limitée à 100 forfaits par jour par domaine skiable et 1 seule transaction par client  
Les mardis et jeudis, forfait journée à tarif réduit du 05/01/2019 au 08/02/2019, du 09/03/2019 au 16/03/2019 et du 24/03/2019 à la fin de saison.

#### Article 23 : Forfait saison et forfait 5 heures :

Les **forfaits saisons** en 1er achat seront à retirer du 22 juin au 8 septembre 2019 à la caisse centrale, puis à partir du 1<sup>er</sup> octobre au Point Info Internet de la Maison des Gets.

Pour les rechargements saisons, privilégiez la réutilisation de votre ancienne carte saison.

Un délai de 24h pour validation des informations par nos services est nécessaire. Dans tous les cas la photo est obligatoire.

Les bons de réduction attribués avec un achat en rechargement de forfait saison seront à retirer au Pont INFO situé à la Maison des Gets. Les bons Privineige seront envoyés par mail dans la boîte électronique de l'acheteur et devront être validés sur internet par le client avec l'aide des codes communiqués.

Aucun remboursement total ou partiel d'un forfait saison ne pourra être effectué après achat.

Conditions du **forfait 5 heures** : décompte du temps dès le premier passage à une borne de contrôle. Les périodes de ski non utilisées ne sont pas remboursées.

#### Article 24 : Réductions et gratuités :

##### 24.a Tarif groupement :

Les forfaits à tarifs préférentiels accordés aux groupements pourront être achetés uniquement sur Internet en se connectant à l'espace association. Aucun tarif réduit ne sera accordé en caisse.

##### 24.b Codes promotionnels et réductions:

Les codes promotionnels accordant des réductions pourront être utilisés uniquement sur Internet.

##### 24.c. Autres réductions

Des réductions ou des gratuités sont proposées à différentes catégories de personnes selon les modalités disponibles aux points de vente caisse ou internet avec présentation papier ou scan au moment de l'achat, de pièces justifiant l'avantage tarifaire accordé.

Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

#### Article 25 : Points fidélités Portes du Soleil uniquement sur internet :

Le règlement est affiché aux caisses et disponible sur internet.

Les points fidélités acquis en caisse ne sont plus valables depuis avril 2019.

Un nouveau système de fidélisation a été mis en place par les Portes du soleil depuis la saison hiver 2018/2019.

A partir du site de vente en ligne le client est invité à adhérer à « My Club PDS ».

A l'activation de son compte le client enregistre des cartes à partir du numéro WTP. Il peut inscrire jusqu'à 5 cartes.

Dans son compte un seul compteur indique les « Soleils » acquis.

200 soleils sont nécessaires pour la délivrance d'un forfait journée gratuit Portes du Soleil.

Son compteur indique qu'il peut bénéficier d'une journée PDS alors il choisit sur quelle carte charger la journée acquise.

Sur son compte le client voit le récapitulatif de ses achats par carte.



### III. CONDITIONS SPECIFIQUES AUX TITRES DE TRANSPORT ETE

#### Article 26 : Règlement du Multi Pass

Le Multi Pass ne donne aucune priorité sur les installations. L'accès aux activités se fait dans la limite des places disponibles. Sachez utiliser les activités au bon moment en évitant les moments de forte fréquentation. Certaines activités peuvent être reportées (mauvaises conditions météo ou de pratique...). Le Multi Pass ne peut être en aucun cas remboursé ou échangé. Les réductions ne sont pas cumulables avec un tarif dégressif.

Conditions d'obtention du Multi Pass:

**-1-** Vous résidez chez un hébergeur partenaire de l'opération : 2 €/jour/personne sur présentation d'un bon de commande établi par votre hébergeur. Forfait délivré pour la totalité du séjour avec une délivrance minimale de 2 jours, sur support «mains-libres » obligatoire à 1€ à la charge du client.

**-2-** De passage à la journée, ou vous ne résidez pas chez un partenaire hébergeur : 9 €/jour/personne, accessible à tous sans conditions.

**-3-** Le Multi Pass est au prix de 75 € pour la saison. Cette carte est personnelle avec photo, nominative, intransmissible et incessible. Délivré sans justificatif.

Voir conditions générales de vente du Multi Pass affichées en caisse.

#### Article 27 : Catégories d'usagers :

Les tarifs appliqués font référence aux catégories de clients suivantes :

Catégorie :	Justificatifs demandés et conditions particulières :
<b>Groupes à partir de 8 personnes, associations, colonies et comités d'entreprise sur certains forfaits</b> (voir en caisse)	Demande écrite sur un courrier à l'en-tête de l'organisme ou règlement unique en caisse avec un moyen de paiement identifié.
<b>INDIVIDUELS – Portes du Soleil</b>	
<b>Enfant – 5 ans</b>	Justificatif d'identité avec la date de naissance du bénéficiaire
<b>Enfant 5 à 15 ans révolus</b>	
<b>Jeunes de 16 à 19 ans révolus</b>	
<b>Sénior + 65 ans</b>	
<b>Adulte de 20 à 64 ans révolus</b>	Aucun justificatif
<b>Handicapés</b>	Carte d'invalidité supérieure à 80%
<b>MULTI PASS</b>	
<b>Multi Pass</b>	Tarif selon conditions d'obtention. Voir règlement affiché en caisse.
<b>INDIVIDUALS – LES GETS</b>	
<b>Enfant – 5 ans</b>	Justificatif d'identité avec la date de naissance du bénéficiaire
<b>Enfant 5 à 15 ans révolus</b>	
<b>Sénior 65 à 74 ans révolus</b>	
<b>Super sénior &gt; 75 ans</b>	
<b>Adulte de 16 à 64 ans révolus</b>	Aucun justificatif
<b>Handicapés</b>	Carte d'invalidité supérieure à 80%
Au-delà des catégories d'usager :	
- 1 installation est réservée aux piétons (télésiège de la Pointe)	
- 1 installation est réservée aux vététistes (TSD des Nauchets).	
- - Descente interdite au TSD des Chavannes.	



**Les Gets**  
Portes du Soleil

## POUR LES ENTREES VENDUES PAR LA SAGETS ET SES MANDATAIRES UTILISABLES AU LAC ET AU PARC AQUATIQUE WIBIT

Les présentes conditions concernent la vente d'entrées au Lac des Ecoles et au Parc aquatique Wibit Les Gets, en caisse et sur Internet <https://pass.lesgets.com/>. L'hébergement du site est assuré par la société XSALTO ([www.xsalto.com/](http://www.xsalto.com/)), 6, avenue Pierre de Coubertin/F- 38170 SEYSSINET PARISSET. Elles s'appliquent pour les titres de transport vendus pour la saison en cours.

### Article 28 : Prix et modalité de paiements :

Les prix des entrées sont indiqués Toutes Taxes Comprises (TTC) en euros suivant le taux de TVA en vigueur, dans les présentes conditions générales de vente et les tarifs diffusés à la clientèle en caisse et sur internet.

Chaque émission de forfait en caisse donne lieu à la remise d'un justificatif d'achat sur lequel est mentionné les caractéristiques du titre vendu, ce ticket conclut la vente. Sur internet un email sera adressé à l'acheteur dans sa boîte aux lettres électronique. Ces justificatifs doivent être conservés pour être présentés à l'appui de toute demande.

Les paiements sont effectués :

**En caisse** soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France émis à l'ordre de la SAGETS, soit en espèces limité à 1 000.00 €, soit par carte bancaire, soit en chèques vacances.

**Sur Internet** : uniquement par carte bancaire

### Article 29 : Conditions d'utilisation des entrées :

Pour accéder au parc Wibit Les Gets, vous devez justifier d'une entrée au Lac des écoles valide.

Le créneau de validité de l'entrée est indiqué sur le ticket de caisse ou sur le récapitulatif de la commande pour une vente INTERNET.

L'entrée donne droit pendant la durée de sa validité à la libre circulation au lac ou sur le parc aquatique Wibit ou sur le KidsPark.

L'utilisateur doit s'acquitter de son droit d'entrée au Lac des Ecoles pour y avoir accès ou présenter une carte d'entrée valide.

L'utilisateur doit présenter un justificatif de réservation, sous forme de carte, à l'entrée du parc Wibit ou du KidsPark pour s'en voir autoriser l'accès.

### Article 30 : Dédommagement en cas d'interruption du service :

Les interruptions de service partielles pour cause de tempête, orage ou de maintenance ne donnent droit à aucune compensation.

Sauf exceptions :

Une entrée au lac achetée un jour où le temps de fermeture est de plus de 90% sur le temps d'ouverture d'une journée complète donnera droit à un report de l'entrée au lac.

Une entrée au parc Wibit achetée un jour où le temps de fermeture est de plus de 90% sur le temps du créneau horaire réservé donnera droit à un report d'une entrée au parc Wibit.

### Article 31 : Dédommagement en cas de maladie, accident ou motif personnel :

Il ne sera procédé à aucun remboursement des entrées pour accident, maladie ou toute autre cause personnelle.

### Article 32 : Commande INTERNET et exécution de la commande :

La commande se fait exclusivement en ligne sur Internet en utilisant le site <https://pass.lesgets.com/>.

La commande doit être effectuée au minimum 30 minutes avant le créneau sélectionné.

La commande fait l'objet d'une confirmation par un email adressé à l'acheteur dans sa boîte aux lettres électronique qui mentionne :

- Le numéro de commande,
- Les coordonnées de l'acheteur,
- Le détail de la commande : créneau / prix / numéro de vente Internet

Le paiement est immédiat et se fait par carte bancaire. Les données enregistrées par le système de paiement par carte bancaire en ligne des Banques partenaires constituent la preuve des transactions financières. Le refus de débit du compte bancaire de l'acheteur par sa banque entraîne l'annulation du processus de commande.



**Les Gets**  
Portes du Soleil

### Article 33 : Tarifs applicables :

Seuls les tarifs disponibles auprès des bureaux administratifs font foi.

### Article 34 : Conditions météorologiques :

L'exploitant ne peut être tenu responsable des conditions météorologiques rencontrées lors de l'utilisation du titre. Il est de la responsabilité de chaque client de se renseigner sur les conditions climatiques par tous les moyens mis à sa disposition.

### Article 35 : Consignes de sécurité :

Dans son intérêt l'utilisateur doit lire et respecter les consignes de sécurité

### Article 36 : Détention des données privées et nominatives :

Le Site garantit qu'il ne détient à aucun moment des données confidentielles liées au fonctionnement du système de paiement par carte bancaire. Les données nominatives recueillies par la société SAGETS dans le cadre du traitement des commandes ne seront pas confiées à des entreprises extérieures et seront régulièrement déclarées auprès de la CNIL. L'acheteur et les personnes mentionnées bénéficient conformément à l'article 32 de la loi « Informatique et Libertés » d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer au siège de la société SAGETS.

Pour exercer ce droit : envoi d'un mail à [commandes@sagets.fr](mailto:commandes@sagets.fr)

### Article 37 - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL :

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les Conditions Générales de Vente et d'utilisation des forfaits de remontées mécaniques ont été mises à jour conformément aux nouvelles directives européennes en matière de confidentialité. L'ensemble des informations qui sont demandées par la SAGETS pour la délivrance d'un forfait est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du forfait ne pourra intervenir. Certaines données (adresse postale, e-mail, n° tél.) pourront également être demandées aux Clients par la SAGETS pour permettre l'envoi d'offres commerciales par cette dernière, selon les modalités prévues par la loi LCEN du 21 juin 2004.

Les données relatives aux déplacements sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la société SAGETS.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78- du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, suivi des décrets n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 et n° 2007-451 du 25 mars 2007 le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la société en écrivant à l'adresse suivante : SAGETS, BP 28, 74260 LES GETS. Responsable du traitement : Service Caisses. Finalités du traitement : Billetterie et contrôle d'accès.

En application de l'article 90 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

### Article 38 : Réclamation, suggestion et service à la clientèle :

Les réclamations et suggestions peuvent être faites dans un délai de 10 jours après le créneau Wibit acheté : par écrit au siège de la SAGETS (SAEM SAGETS, Maison des Gets B.P. 28, 74260 LES GETS) ou par email [satisfaction@lesgets.com](mailto:satisfaction@lesgets.com)

A défaut de réponse satisfaisante, le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site Internet : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. A défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

### Article 39 : Traduction et loi applicable – Règlement des litiges :

Le présent contrat est soumis à la loi française. Dans le cas où les présentes CGVU seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CGVU est la seule à faire foi. En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions présentes CGVU, il conviendra de référer expressément et exclusivement à la version française. Les présentes CGVU sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en œuvre, au droit français.

En cas de contentieux judiciaire, seuls les tribunaux du ressort du Tribunal de Bonneville sont compétents.